



CLUB
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
GRANDLYON

*Éducation à l'environnement :
l'écocitoyenneté,
un outil pour améliorer la qualité de vie*

 **Métropole de Lyon**

 **Vendredi 21 juin 2019**

GRANDLYON
la métropole

Atelier 1 : Le plan d'éducation au développement durable : comment ça marche ?

Qui peut déposer un dossier de demande de subvention PEDD ?

- Les dossiers de demande de subvention au titre du Plan d'éducation au développement durable **ne peuvent être déposés que par une association.**

= Monter les partenariats le plus en amont possible en prenant contact rapidement avec les associations

Pour quel territoire ?

- Les projets présentés doivent s'attacher à prendre place dans différentes communes de la Métropole de Lyon pour favoriser l'accès des projets EDD sur l'ensemble du territoire de la Métropole

= Territoire des 59 communes du Grand Lyon éligibles

Atelier 1 : Le plan d'éducation au développement durable : comment ça marche ?

Public cible

Les projets présentés doivent s'attacher à :

- Développer l'accompagnement de **projets éducatifs auprès d'adultes**
- Prendre en compte un **volet d'actions au bénéfice des quartiers politique de la ville**, à hauteur de la part de population de ces quartiers de la Métropole de Lyon (**20%**)
- Poursuivre le partenariat Métropole de Lyon avec l'éducation Nationale, les associations en privilégiant le **soutien à des établissements scolaires en démarche de développement durable et ancrés sur le territoire**, à renforcer et en particulier les actions éducatives dans **les collèges**
- Accompagner **les structures engagées dans un développement durable** (centres sociaux, MJC,...) en lien avec les communes

Atelier 1 : Le plan d'éducation au développement durable : comment ça marche ?

15 thématiques :

- Alimentation/Jardin
- Climat / Énergie
- Déchets / Propreté,
- Eau / assainissement
- Éco-citoyenneté et Solidarité,
- Économie circulaire,
- Environnement sonore,
- Espaces naturels et agricoles, biodiversité,
- Fleuve
- Mobilité durable,
- Patrimoine végétal,
- Patrimoine géologique,
- Qualité de l'air,
- Risques majeurs,
- Ville et projets urbains.

Atelier 1 : Le plan d'éducation au développement durable : comment ça marche ?

Plus d'info sur :

<https://www.grandlyon.com/services/demande-de-subvention.html>

Rubrique : Plan d'éducation au développement durable

Date de dépôt des demandes de subvention :

15 septembre 2019 pour l'année 2020